



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Addendum 1 à la
Circulaire administrative
CA/162

Le 12 octobre 2006

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
et aux Membres du Secteur des radiocommunications**

Objet: Quatorzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications,
Genève, 24-26 janvier 2007

Par la Circulaire administrative CA/162, il a été annoncé que la quatorzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) se tiendrait à Genève du 24 au 26 janvier 2007 et que d'autres informations concernant l'inscription en ligne des délégués seraient fournies ultérieurement. Vous trouverez ci-après tous les renseignements pertinents à ce sujet.

Inscription

L'inscription à la réunion du GCR se fera exclusivement en ligne, à partir du 15 novembre 2006. A titre exceptionnel, s'ils ne peuvent procéder par voie électronique, les coordonnateurs des Etats Membres et des Membres de Secteur devront s'adresser au service des inscriptions du BR, par fax (+41 22 730 6600), pour obtenir un formulaire d'inscription.

Coordonnateur désigné pour la participation à la réunion

Chaque Etat Membre/Membre de Secteur a été invité à désigner un coordonnateur qui sera chargé de traiter toutes les demandes d'inscription. Vous pouvez consulter la liste des coordonnateurs désignés, établie conformément aux réponses fournies dans l'Annexe 4 de la Circulaire administrative CA/162 ou reprenant le point de contact TIES indiqué dans le Répertoire général de l'UIT pour chaque entité, sur la page web du GCR (<http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/edrs/TIES/auth/ITU-R/edrs.focalpoint.1>). En cas de changement de coordonnateur, veuillez prendre contact avec le secrétariat du BR, par e-mail (linda.kocher@itu.int), d'ici au **20 octobre 2006**. Immédiatement après cette date, tous les coordonnateurs recevront un nom d'utilisateur et un mot de passe leur donnant accès au système en ligne sur lequel ils trouveront les instructions à suivre.

Préinscription

Il est vivement recommandé à tous les participants de s'inscrire en ligne au préalable afin d'éviter d'attendre à leur arrivée, au guichet d'inscription de la Conférence situé dans le bâtiment de Montbrillant. Dès réception par le BR de leur formulaire d'inscription dûment rempli, les participants préinscrits recevront une lettre de confirmation par e-mail.

Réunion supplémentaire

Comme indiqué dans la Circulaire administrative susmentionnée, une réunion supplémentaire sur la préparation de l'AR-07, présidée par M. Bruce Gracie, aura lieu le 23 janvier 2007. Le projet d'ordre du jour de cette réunion figure dans l'Annexe.

V. Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe: 1

Annexe

Ordre du jour de la Réunion informelle sur la préparation de l'AR-07 (y compris les activités des Commissions d'études connexes)

**23 janvier 2007 à 9 heures
(Salle B, Tour de l'UIT)**

- 1 Méthodes de travail – Modifications à apporter à la Résolution UIT-R 1-4 afin de tenir compte des pratiques existantes
 - 2 Structure des Commissions d'études (Résolution UIT-R 4-4) (voir la CA/161)
 - 3 Modalités de coordination concernant les points considérés comme prioritaires (par exemple, les communications d'urgence)
 - 4 Examen général des Résolutions de l'UIT-R (étayé par une contribution du BR contenant des observations fondées sur les enseignements tirés de la précédente période d'études)
 - 5 Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études
 - Rappel des procédures énoncées dans les Résolutions UIT-R 15 et UIT-R 49
 - 6 Aspects relatifs à l'organisation de l'AR-07 (étant donné que l'on dispose d'un temps très limité)
 - Limitation du temps de parole pour les allocutions prononcées par les Présidents des Commissions d'études
 - Calendrier provisoire
-